

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20210408-014

du 08 avril 2021

n°014

page 1/2

EXTRAIT :



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (37) : Jean-Pierre ABELIN, Maryse LAVRARD, Yasin ERGÜL, Evelyne AZIHARI, Thomas BAUDIN, Jeannie MARECOT, Jacques MELQUIOND, Laurence RABUSSIER, Jean-Michel MEUNIER, Françoise BRAUD, Michel FRESNEAU, Corine FARINEAU, Stéphane RAYNAUD, Béatrice ROUSSENQUE, Michel DROIN, Anne-Florence BOURAT, Hubert PREHER, Gwenaëlle PRINCET, Amine MESSAOUDENE, Sophie GUEGUEN, Patrice CANTINOLLE, Élisabeth PHILIPPONNEAU, Jean-Claude BAUDRY, Frédérique NAUD COLAS, Ahmed BEN DJILLALI, Séverine BART, Siméon FONGANG, Isabelle DUCHER, Gilles MAUDUIT, Flavy FRUCHON, Manuel COSTA NOBRE, Françoise MÉRY, Maryline ALLEMANDOU-DOMINGO, Didier SIMONET, Marion LATUS, Jean-Pierre de MICHIEL, David SIMON

POUVOIRS (2) : Yves TROUSSELLE donne pouvoir à Françoise MERY
Patricia BAZIN donne pouvoir à Pierre BARAUDON

EXCUSES (0) :

Nom du secrétaire de séance : Françoise BRAUD

RAPPORTEUR : Monsieur Yasin ERGÜL

OBJET : CSAD-C - Attribution d'une subvention complémentaire

Depuis le 1^{er} janvier 2020, un agent est mis à disposition de l'association Club Sportif des Armées et de la Défense de Châtellerault (CSAD-C) pour effectuer la gestion administrative du club.

Une convention a été signée entre la commune de Châtellerault et l'association le 27 mai 2019 pour une durée de 3 ans.

L'article 3 de cette convention prévoit le remboursement de la rémunération et des charges sociales par l'association CSAD-C à la commune de Châtellerault.

Le CSAD-C étant une association particulièrement importante et active sur le territoire châtelleraudais, il apparaît opportun de lui apporter un soutien privilégié en accordant une subvention équivalente aux salaires et charges de l'agent mis à disposition.

VU les articles 61, 61-1, 61-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

CONSIDÉRANT qu'il convient de soutenir le CSAD-C, association particulièrement active sur le territoire châtelleraudais,

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20210408-014

du 08 avril 2021

n°014

page 2/2

CONSIDÉRANT qu'il convient de mettre tout en œuvre pour que l'association CSAD-C puisse continuer à fonctionner dans de bonnes conditions,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- de verser une subvention au CSAD-C pour compenser les salaires et les charges de l'agent mis à disposition par la collectivité depuis le 1^{er} janvier 2020, dont le montant est de **42 476,76€**
- d'autoriser le maire, ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier

Vote : Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La directrice des affaires institutionnelles et juridiques
Céline NICOD

